

Décision

Générale

colonial

Décision n° 525 accordant une permission à Othman Waiss

n° 525

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 mai 1949

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro
31 mai 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vules arrêtés n° 236 du 24 mars 1945 et 116 du 8 février 1947 relatifs a l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis : Vu la demande de congé en date du 3 mai 1949 formulée par Othman Waiss, interprète

Vul'avis favorable rie M. l'administrateur des colonies commandant de cercle p.i.,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de trois semaines, à solde entière, pour en jouir à Diré-Daoua, est accordée à Othman, Waiss, interprète 11e échelon, en service au tribunal du Charia de Djibouti. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 2 juin 1949, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.